

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2011

VENTES VOLONTAIRES DE MEUBLES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - (n° 3402)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Jean-Michel Clément
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 45

À l'alinéa 57, supprimer les mots :

« en gros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision doit être supprimée car elle est tend à limiter la profession de courtiers de marchandises assermentés.